

13 traites par semaine

L'arrêt de la traite une fois par semaine se traduit souvent par la suppression de celle du dimanche soir pendant une période de l'année ou toute l'année. Cette technique simple permet de restreindre l'astreinte de traite sans recourir à de la main d'œuvre extérieure.

Une exploitation ardennaise

- ▶▶ M.O : 1 couple
- ▶▶ SAU : 80 ha
- ▶▶ SF : 55 ha d'herbe – Plein pâturage pour les V.L.
- ▶▶ Quota : 228 000 l dont 38 000 l de vente directe
30 VL PH et 10 jersiaises



EN PRATIQUE...

L'exploitant met en œuvre cette technique toute l'année depuis son installation en 2002. Il a découvert cette pratique en Bretagne dans sa famille et à l'occasion d'un voyage en Irlande.

Les vaches sont traitées deux fois par jour du lundi au samedi, mais ne le sont qu'une fois le dimanche à 10 heures. La traite est retardée de 3 heures par rapport aux autres matins. Les traites du samedi soir et du lundi matin interviennent aux heures habituelles.

Les vaches sont alimentées en hiver à base de foin à volonté et de concentrés, distribués matin et soir à l'auge. Le dimanche, l'apport du soir est supprimé sans augmenter la quantité du matin.

POINT DE VUE DE L'ÉLEVEUR

« Avec cette technique, je ne vais pas voir mes animaux du dimanche midi au lundi matin. Je peux alors me consacrer pleinement à mes enfants. En plus, avec la traite à 10 heures, je peux m'accorder une « grasse matinée » et prendre le petit déjeuner en famille.

La suppression d'une traite perturbe plus l'éleveur que les vaches.

Pour que la technique fonctionne, il ne faut pas aller voir les vaches le soir. Tous les autres animaux sont conduits pour éviter le travail du dimanche soir : chez moi, le reste du troupeau est nourri uniquement au foin, les veaux sont aussi à un repas par jour le dimanche.

Plusieurs études montrent une baisse de la production de l'ordre de 3 à 5 %. Chez moi, l'impact serait donc de 8 à 9 000 l de lait sur l'année. Avec mon système d'alimentation basé sur le foin l'hiver et sur la pâture l'été, la quantité de lait produite entre avril et septembre dépend surtout de la qualité de l'herbe et de la pluviométrie.

D'une année sur l'autre, au mois de septembre, l'avance ou le retard sur le quota est plus important que ces 8 à 9 000 l ».

LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- Une libération de temps pour avoir un après-midi « libre » par semaine.
- Une organisation de sa journée totalement libre par rapport à la traite du soir.
- Une méthode réversible à tout moment sans casse, si le besoin se faisait sentir.

LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- L'arrêt de traite induit une augmentation de la numération cellulaire les jours suivants : plus le troupeau est « sain » en cellules, moins l'impact sera grand.
- L'arrêt de traite est difficilement envisageable s'il faut nourrir des veaux au lait entier avec un plan d'alimentation avec 2 repas par jour.
- La traite du lundi matin est un peu plus longue.
- Ne pas oublier de prévenir le contrôle laitier et la laiterie. La composition du lait est perturbée jusqu'au mercredi.

LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

« 13 traites par semaine diminue faiblement la quantité de lait produit : d'après une étude sur 2 ans à la ferme expérimentale de Derval, la baisse de production de lait est d'environ 3,5 % au total sur des vaches à plus de 9 000 kg. Les caractéristiques du lait (TP, TB, cellules) sont fortement perturbées sur les 2 jours qui suivent. Par contre, en moyenne sur la semaine, les différences sont quasiment nulles.

Si l'éleveur souhaite réaliser la suppression d'une traite par semaine sur une courte période de l'année, l'impact sur la production est encore plus faible.

Si les 2 traites des matins autour de l'arrêt sont espacées de plus de 20 heures, la baisse de production est plus forte. Pour les éleveurs qui souhaitent limiter cette baisse, il faut traire plus tard le dimanche matin et plus tôt le lundi matin.

Pour minimiser l'impact, il vaut mieux :

- avoir un troupeau sain en cellules et sans problème de mammites.
- ne pas devoir aller voir les vaches le soir.

L'impact économique est quasiment nul si le quota est réalisé. Pour un éleveur avec 200 000 l de quota, qui arrête de traire un soir pendant toute l'année, c'est seulement 7 000 l de lait à produire autrement : avec une vache en plus, en augmentant le concentré apporté, etc. ».

POUR EN SAVOIR PLUS

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage :

www.inst-elevage.asso.fr



LES CONTACTS UTILES

- | | |
|---|----------------|
| ▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Benoît PECHEY | 03.24.33.71.00 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET | 03.25.43.72.72 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne : Christian MOULIN | 03.26.74.07.73 |
| ▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN | 03.25.35.00.60 |